
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 5 avril 2016 à 19 h 30
777, boul. Marcel-Laurin**

PRÉSENCES :

Monsieur Alan DeSOUSA, Maire d'arrondissement
Monsieur Maurice COHEN, Conseiller d'arrondissement
Madame Michèle D. BIRON, Conseillère d'arrondissement
Monsieur Francesco MIELE, Conseiller de ville
Monsieur Aref SALEM, Conseiller de ville

CA16 08 0146

Séance ordinaire du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, convoquée selon la loi et tenue à la salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le mardi 5 avril 2016, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa
Les conseillers de Ville : Aref Salem
Francesco Miele
Le conseiller d'arrondissement : Maurice Cohen
Michèle D. Biron

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de Me Isabelle Bastien, avocate, agissant à titre de secrétaire.

Le maire d'arrondissement demande un instant de recueillement.

CA16 08 0147

Soumis l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 avril 2016.

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 avril 2016.

ADOPTÉ

CA16 08 0148

Soumis le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2016 du Conseil d'arrondissement.

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2016 du Conseil d'arrondissement.

ADOPTÉ.

Première période de questions du public, de 19 h 38 à 20 h 21

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Monsieur Royal Morency, 1384, rue Beaudet :

- depuis que l'Éco-quartier est déménagé sur le boulevard Décarie, l'enseigne n'a pas été retirée de l'ancien site, rue de l'Église;

Réponse (Alan DeSousa) : le directeur de cet organisme est monsieur Guy Déziel, en poste depuis 2013.

- mentionne que sur la rue Crevier, les bandes du côté ouest, (du côté des rues Du Collège et Beaudet) un panneau d'arrêt devrait être déplacé ;

Réponse (Alan DeSousa) : nous allons référer ce sujet aux responsables aux Travaux publics.

- mentionne que sur la rue Saint-Louis, un problème persiste depuis plusieurs années avec un poteau d'Hydro-Québec.

Réponse (Alan DeSousa) : nous allons réitérer ce sujet aux responsables chez Hydro-Québec.

- parle également du fait que la rue Saint-Louis a été refaite à neuf de Décarie à Crevier et qu'il y a un ventre de bœuf près de Décarie. Les employés ont bouché le trou. Est-ce qu'il y a une garantie sur ces travaux?

Réponse (Alan DeSousa) : nous notons votre point et nous en assurerons le suivi.

- mentionne que le gazon a été arraché cet hiver près des trottoirs et que cet automne, sur la rue Crevier, il y a également des racines d'arbres arrachées.

Réponse (Alan DeSousa) : nous notons votre point et nous assurerons le suivi des éléments pour lesquels l'arrondissement a le plein contrôle.

- certains poteaux d'enseignes sont croches, dont sur Marcel-Laurin ainsi que sur le boulevard Décarie (stationnement interdit – devant le centre Norgate).

Madame Lauraine Arseneau Spiegel, 1595, rue Beaudet :

- aimerait que l'éclairage de rue soit amélioré, c'est trop blanc, trop fort, trop large, etc... demande à ce que l'éclairage soit adopté au caractère du Vieux-Saint-Laurent.

Réponse (Alan DeSousa) : un projet en collaboration avec Hydro-Québec a débuté il y a 2 ans pour refaire le filage et l'éclairage (Ville de Montréal), des études ont été faites pour déterminer le type de lumière DEL. Nous ferons suivre les points soulevés et ceux-ci seront soumis à nos équipes responsables pour analyse.

- précise que le choix doit être différent lorsqu'il s'agit de rues résidentielles versus des boulevards.

Réponse (Alan DeSousa) : le filage est fait par Hydro-Québec.

M. Doug, 580, rue Brunet :

- s'interroge sur sa qualité de vie, dépose des photos et mentionne qu'un représentant de l'arrondissement est allé sur place et demande l'aide de l'arrondissement pour envoyer un expert sur place pour déterminer la cause de l'accumulation d'eau qui s'approche des maisons.

Réponse (Alan DeSousa) : précise qu'il s'agit d'une propriété privée, selon les plans de la Ville et que ce n'est pas un problème d'infrastructure de la Ville.

- demande qu'un budget soit alloué.

Réponse (Alan DeSousa) : demande de l'information additionnelle.

- en été, pourrait être un « nid » à moustiques en plus des risques de noyade puisqu'il n'y a pas de clôture.
- demande si les coûts peuvent être partagés entre les citoyens et l'arrondissement.

Rajesh Gawas et Reshma Shirke, 600, rue Brunet :

- demande l'aide de l'arrondissement. 10 maisons sont touchées. Ils ont évacué 30 000 gallons d'eau.

Réponse (Alan DeSousa) : l'arrondissement a essayé, de bonne foi, de trouver la cause.

Daniel Perez et Sandrine Elmaleh, 610, rue Brunet :

- si cette situation se passait dans un parc, est-ce que l'arrondissement aurait des experts?

Réponse (Francesco Miele) : au parc Marlborough, il donne l'exemple où il y a accumulation d'eau. Ce n'est peut-être pas une fuite d'eau, mais un problème de rétention d'eau.

Réponse (Alan DeSousa) : demande à la direction de prendre connaissance du rapport de Bernard Laurencelle. Si l'arrondissement possède une expertise interne, il va la rendre disponible.

CA16 08 0150

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1164500009) :

- CONSIDÉRANT que le cancer est la première cause de mortalité au Québec;
- CONSIDÉRANT que grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;
- CONSIDÉRANT que nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie plus sain et des politiques qui protègent le public;
- CONSIDÉRANT que le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;
- EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame le mois d'avril *Mois de la jonquille* et encourage les citoyens de Saint-Laurent à poser un geste significatif au cours du mois pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie.
- EN FOI DE QUOI, j'ai signé, ce cinquième jour d'avril deux mille seize.

CA16 08 0151

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1164500007) :

- CONSIDÉRANT l'importance de la contribution du bénévolat au mieux-être de la population;
- CONSIDÉRANT qu'à Saint-Laurent, l'action bénévole est présente dans tous les secteurs d'activités tels que loisirs, action sociale et vie économique;
- CONSIDÉRANT que le conseil de Saint-Laurent désire reconnaître et remercier tous les bénévoles qui œuvrent au sein de la communauté.
- EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 10 au 16 avril 2016, **Semaine de l'action bénévole**, sous le thème « *Le bénévolat : un geste gratuit, un impact collectif* ».
- EN FOI DE QUOI, j'ai signé, ce cinquième jour d'avril deux mille seize.

CA16 08 0152

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1164500006) :

- CONSIDÉRANT qu'en 1970, le 22 avril a été décrété *Jour de la Terre* par le sénateur américain Gaylord Nelson et que cet événement a pour but d'encourager les citoyens à mettre sur pied des projets de sensibilisation à l'environnement;

- CONSIDÉRANT que le *Jour de la Terre* est aujourd'hui reconnu comme l'événement environnemental populaire le plus important au monde;
- CONSIDÉRANT que le *Jour de la Terre* s'est donné pour mission d'améliorer l'environnement en favorisant la participation et en aidant les entreprises, les institutions et les individus à poser des actions concrètes afin de faire face aux enjeux environnementaux;
- CONSIDÉRANT que le *Jour de la Terre* invitera les entreprises, les institutions et les individus à prendre conscience de la problématique des changements climatiques, de la pollution atmosphérique et de l'importance d'agir dans le secteur du transport pour diminuer la production de gaz à effet de serre.
- EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame le 22 avril 2016, ***Jour de la Terre***, et j'encourage toute la population à poser quotidiennement des gestes significatifs qui nous permettront de retrouver un état d'harmonie collective avec notre environnement.
- EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce cinquième jour d'avril de l'année deux mille seize.

CA16 08 0153

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1164500008) :

- CONSIDÉRANT que l'UNESCO a choisi le 23 avril afin de rendre un hommage mondial au livre et à ses auteurs, et d'encourager chacun, en particulier les plus jeunes, à découvrir le plaisir de la lecture et à respecter l'irremplaçable contribution des créateurs au progrès social et culturel;
- CONSIDÉRANT que sans les écrivains et les auteurs, il n'y aurait pas de littérature, car ce sont ceux qui font fructifier leur talent et leur créativité en s'investissant de façon intensive pour nous offrir des œuvres remplies d'émotion et d'évasion;
- CONSIDÉRANT que les droits d'auteur sont non pas une récompense ou une prime, mais bien une rémunération pour leurs efforts et leur travail, que les auteurs devraient recevoir de plein droit et sans avoir à se battre pour faire reconnaître ce droit;
- CONSIDÉRANT qu'il est de plus en plus facile grâce à l'Internet d'avoir accès aux œuvres littéraires et de télécharger un texte, un poème ou une nouvelle diffusée sur une page Web, sans que cela ne rapporte nécessairement à leur auteur;
- EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame le 23 avril 2016, ***Journée mondiale du livre et du droit d'auteur***.
- EN FOI DE QUOI, j'ai signé, ce cinquième jour d'avril deux mille seize.

CA16 08 0154

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1164500005) :

- CONSIDÉRANT que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont convenu en 1995 de tenir une semaine consacrée à la protection civile afin de promouvoir des activités qui permettent d'accroître la capacité des personnes et des collectivités à faire face aux catastrophes majeures;
- CONSIDÉRANT l'importance d'accroître la sensibilisation du public à l'égard de la préparation individuelle aux situations d'urgence;
- CONSIDÉRANT que nous pouvons réduire les risques et atténuer les conséquences d'une catastrophe si nous sommes bien préparés.
- EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 1er au 7 mai 2016, ***Semaine de la sécurité civile***.
- EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce cinquième jour d'avril de l'année deux mille seize.

CA16 08 0155

Soumis sommaire décisionnel numéro 1165005001 relatif à un appel de propositions pour des projets en lien avec le programme des Initiatives familiales et/ou interculturelles, édition 2016-2017.

ATTENDU que depuis sa première édition en 2001, le programme des Initiatives familiales et/ou interculturelles de Saint-Laurent a permis à des organismes locaux de réaliser des projets dédiés à notre communauté tout en soutenant les orientations découlant des deux politiques ayant pour mission de véhiculer les valeurs familiales et le maintien de l'harmonie interculturelle;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser un appel de propositions pour des projets en lien avec le programme des Initiatives familiales et/ou interculturelles, édition 2016-2017 et en approuver les balises.

ADOPTÉ.

CA16 08 0156

Soumis sommaire décisionnel numéro 1167146006 relatif à l'octroi d'un contrat pour l'enlèvement des graffitis sur le domaine privé pour l'année 2016 - Demande de soumissions 16-15041.

ATTENDU l'appel d'offre regroupé numéro 16-15041 pour l'enlèvement de graffitis sur le domaine privé pour cinq arrondissements de la Ville de Montréal, soit Pierrefonds-Roxboro, L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, Rivière-des-Prairies - Pointe-Aux-Trembles, Saint-Laurent et Outremont;

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis pour les cinq arrondissements sont les suivants :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
9291-6287 Québec inc.(Groupe Rnet)	58 909,88 \$
Service d'entretien Carlos inc.	79 166,09 \$
Solutions Graffiti (9181-5084 Québec inc.)	82 501,12 \$

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'octroyer à la firme **9291-6287 Québec inc. (Groupe Rnet)** le contrat pour l'enlèvement des graffitis sur le domaine privé pour l'année 2016, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant, pour la portion de l'arrondissement Saint-Laurent, la somme de 23 512,39 \$, sous la supervision de la Division de l'environnement et de la protection du territoire de la Direction des travaux publics.

2.- D'imputer la dépense conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA16 08 0157

Soumis sommaire décisionnel numéro 1160344001 relatif à l'octroi d'un contrat pour la location saisonnière de véhicules pour l'année 2016 - Soumission 16-15088.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Location Kiroule inc.	79 059,11 \$
Location Sauvageau inc.	86 650,91 \$
Location Jean Légaré Itée	86 883,16 \$
Discount Location autos/camions	88 312,01 \$

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron ;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Location Kiroule inc.** le contrat pour la location saisonnière de véhicules pour l'année 2016, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de 79 059,11 \$, sous la supervision de la Division de la mécanique, des bâtiments et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel;

ADOPTÉ.

CA16 08 0158

Soumis sommaire décisionnel numéro 1166673003 relatif à une dépense additionnelle en faveur de Francine Pilon pour les travaux de conception graphique pour l'année 2016.

ATTENDU la commande annuelle numéro (BC 1097642) en faveur de Francine Pilon pour les travaux de conception graphique des publications et autres documents imprimés de l'arrondissement ;

ATTENDU qu'il y a lieu d'augmenter le bon de commande puisqu'il y a eu l'ajout des trois numéros des bibliothèques en 2015, numéros qui feront dorénavant partie intégrante des prochaines commandes;

ATTENDU qu'il y a lieu de conserver une cohérence et la même signature graphique entre toutes les publications ;

ATTENDU l'article 573 de la Loi sur les cités et villes soustrayant du processus d'appel d'offres un contrat dont l'objet est la fourniture de biens ou services reliés au domaine artistique ou culturel ;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser une dépense additionnelle de 7 473,38 \$ en faveur de Francine Pilon pour les travaux de conception graphique pour l'année 2016;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA16 08 0159

Soumis sommaire décisionnel numéro 1163679002 relatif à une dépense en faveur de Bau-Val CMM pour la fourniture d'enrobés bitumineux préparés à chaud.

ATTENDU l'entente cadre 1092649 en vigueur depuis le 1er avril 2016 relative à la fourniture d'enrobés bitumineux préparés à chaud;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense de 225 000 \$ en faveur de Bau-Val CMM pour la fourniture d'enrobés bitumineux préparés à chaude – Entente cadre 1092649;
- 2.- D'imputer la dépense conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA16 08 0160

Soumis sommaire décisionnel numéro 1163058001 relatif à l'octroi d'un contrat pour les travaux d'aménagement d'une partie à l'ouest du parc Philippe-Laheurte - Soumission 16-005.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Les Terrassements Multi-Paysages inc.	1 406 469,16 \$
Charex inc.	1 586 900,00 \$
Aménagement Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc)	1 595 201,89 \$
Les Entreprises de Construction Ventec inc.	1 630 205,69 \$
Cusson-Morin Construction inc.	1 814 943,89 \$ (corrigé)
LV Construction	1 824 562,87 \$ (corrigé)
Le Groupe Vespo (9052-1170 Québec inc.)	1 899 980,72 \$ (corrigé)
Benny d'Angelo déneigement et jardinage inc.	2 061 562,74 \$ (corrigé)
Urbex Construction inc.	2 049 124,46 \$ (corrigé)
PNG Projets d'aménagements inc.	2 066 868,67 \$ (corrigé)
Aménagement Côté Jardin inc.	2 442 772,31 \$ (corrigé)

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Les Terrassements Multi-Paysages inc.** le contrat pour les travaux d'aménagement d'une partie à l'ouest du parc Philippe-Laheurte – Volets 1 et 2, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de 1 406 469,16 \$, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics ;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA16 08 0161

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164500010 relatif à l'octroi d'un contrat pour la démarche de consultation citoyenne 2016 - Soumission 16-505.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Convercité	65 202,36 \$
Institut du Nouveau monde	65 270,00 \$

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Convercité** le contrat pour la démarche de consultation citoyenne 2016, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de 65 202,36 \$, sous la supervision de la Division des communications et des relations avec les citoyens de la Direction de l'arrondissement.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA16 08 0162

Soumis sommaire décisionnel numéro 1165366001 relatif à l'octroi d'un contrat pour l'acquisition d'une rétrocaveuse - Soumission 16-15065.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Nortrax Québec inc.	246 547,34 \$

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Nortrax Québec inc.** le contrat pour l'acquisition d'une rétrocaveuse, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de 246 547,34 \$, sous la supervision de la Division de la mécanique, des bâtiments et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics ;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA16 08 0163

Soumis sommaire décisionnel numéro 1163058004 relatif à l'octroi d'un contrat pour les services professionnels pour l'élaboration du plan local de déplacements - Soumission 16-008.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
CIMA+ s.e.n.c.	172 462,96 \$
AECOM Consultants inc.	207 764,34 \$
WSP Canada inc.	204 993,33 \$
Norda Stelo inc.	230 837,10 \$
Stantec Experts-conseils Itée	237 167,68 \$

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **CIMA+ s.e.n.c.** le contrat pour les services professionnels pour l'élaboration du plan local de déplacements, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de 172 462,96 \$, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics ;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA16 08 0164

Soumis sommaire décisionnel numéro 1167146002 relatif à la signature d'une entente, la mise en place et la gestion d'un système de récupération de matériels électroniques en fin de vie utile au Centre des loisirs, à l'usage des employés et des citoyens de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU que l'arrondissement de Saint-Laurent est un leader en développement durable;

ATTENDU que la compagnie Electrobac inc. offre un programme de récupération et de gestion des déchets électroniques appelé Électrobac, service sans frais d'une durée de 36 mois et qui entrera en vigueur dès l'installation du bac à l'intérieur du Centre des loisirs;

ATTENDU que la sélection du Centre des loisirs pour l'implantation du bac pour la collecte des matières électroniques est due à la fréquentation conjointe des employés municipaux et des citoyens dans ce bâtiment qui est d'environ 1 500 personnes par jour;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la signature d'une entente sans frais d'une durée de 36 mois, avec la compagnie Electrobac inc., pour la mise en place et la gestion d'un système de récupération de matériels électroniques en fin de vie utile au Centre des loisirs, à l'usage des employés et des citoyens de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ADOPTÉ.

CA16 08 0165

Soumis sommaire décisionnel numéro 1160344002 relatif à la tenue d'un enca public afin de se départir des véhicules et d'équipements désuets, ainsi que des radios du groupe Entraide Centre Ouest Montréal (ECOM).

ATTENDU le paragraphe 6 du premier alinéa de l'article 1 du *Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002)* conférant aux arrondissements le pouvoir de la disposition des biens mobiliers perdus, volés, non-réclamés ou autrement abandonnés sur le domaine public, des biens mobiliers récupérés lors d'une éviction et non réclamés et des biens mobiliers de la Ville utilisés par l'arrondissement dont ce dernier n'a plus besoin (L.R.Q, chapitre C-24.2);

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser la tenue d'un enca public afin de se départir des véhicules et d'équipements désuets de l'arrondissement de Saint-Laurent ainsi que des radios du groupe Entraide Centre Ouest Montréal (ECOM);
- 2.- De retenir les services de la firme Paquette & Associés afin de mener à bien les activités de vente et d'encaissement des revenus ainsi générés;
- 3.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA16 08 0166

Soumis sommaire décisionnel numéro 1160299012 relatif au dépôt de deux projets, auprès du Service de la diversité sociale et des sports dans le cadre du Programme Municipalité amie des aînés et Accessibilité universelle- Montréal 2016-2018.

ATTENDU que le 3 février 2016, le Service de la diversité sociale et des sports a lancé un appel de projets pour le « Programme Municipalité amie des aînés et Accessibilité universelle - Montréal 2016-2018 »;

ATTENDU que ledit programme permet à l'arrondissement de bénéficier d'une subvention annuelle maximale de 200 000 \$ pour la réalisation de projets d'infrastructures qui visent l'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées et l'accessibilité des infrastructures municipales;

ATTENDU qu'en plus de contribuer au développement d'un mode de vie sain et actif, les jardins communautaires sont des lieux de rencontre et de socialisation pour les aînés, contribuent à l'inclusion sociale et favorisent la mixité sociale et intergénérationnelle;

ATTENDU que le coût total des deux projets sera entièrement assumé par la subvention octroyée dans le cadre du « Programme Municipalité amie des aînés et Accessibilité universelle - Montréal 2016-2018 »

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à déposer deux projets, auprès du Service de la diversité sociale et des sports dans le cadre du Programme Municipalité amie des aînés et Accessibilité universelle- Montréal 2016-2018, soit :

- 1.- l'aménagement de trois jardins communautaires universellement accessibles; et
- 2.- l'installation de bancs adaptés dans le quartier Chameran.

ADOPTÉ.

CA16 08 0167

Soumis sommaire décisionnel numéro 1167146005 relatif à une dépense pour la réalisation du programme Mon école écolo 2016 sur la gestion des matières résiduelles dans les écoles primaires et secondaires.

ATTENDU le programme Mon école écolo mis sur pied en 2004 dans le but de sensibiliser les jeunes à la propreté urbaine et aux questions environnementales;

ATTENDU que pour la douzième année d'existence du programme Mon école écolo 2016, en collaboration avec l'organisme VertCité, l'arrondissement souhaite organiser des ateliers sur la gestion des matières résiduelles dans les écoles primaires et secondaires;

ATTENDU que les écoles inscrites au programme Mon école écolo 2016, bénéficieront d'une trousse clé en main, leur permettant d'améliorer leur participation aux collectes des matières résiduelles et ainsi, encourager l'implantation de la collecte des matières organiques dans les écoles;

ATTENDU que le programme cible toutes les écoles primaires et secondaires francophones et anglophones, publiques et privées, situées sur le territoire, pour un potentiel de 10 à 15 écoles;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser une dépense maximum de 15 000 \$ en faveur VerCité pour la réalisation du programme Mon école écolo 2016;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA16 08 0168

Soumis sommaire décisionnel numéro 1160299009 relatif à un soutien financier non récurrent de 242 364 \$ réparti entre dix organismes locaux en soutien à divers projets dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales relative aux alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2016-2017).

ATTENDU la récente résolution adoptée par le Conseil d'agglomération à sa séance du 24 mars 2016 (1156367001), modifiant l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de la prolonger d'une année, soit jusqu'au 31 mars 2017.

ATTENDU la modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017, tel qu'approuver par la proposition de répartition budgétaire pour l'année 2016.

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'approuver un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 242 374 \$ pour l'année 2016 répartie entre les dix organismes locaux suivants en soutien à leurs projets respectifs en lien avec l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales relative aux alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2016-2017) pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux;

Organisme	Projet	Montant recommandé
Comité Logement Saint-Laurent	Intervention concertée pour un meilleur ancrage dans le milieu laurentien	26 721 \$
Ressources Jeunesse de St-Laurent	L'Après- RJSL	10 000 \$
YMCA Saint-Laurent	Les groupes économes	15 650 \$
Accueil au cœur de l'enfance	Le petit chemin : Un milieu de vie pour les enfants à Chameran	30 000 \$
Centre des femmes de Saint-Laurent	Améliorer ma condition, oui je le peux	25 000 \$
RELAIS Laurentien	Transition	25 072 \$
Centre d'initiatives pour le développement communautaire l'Unité	Intervenant scolaire volant	30 000 \$

Corporation culturelle latino-américaine de l'amitié (COCLA)	Freiner la solitude et l'exclusion des aînés laurentiens	30 000 \$
Maison des Familles de Saint-Laurent	Ensemble l'hiver	29 931 \$
In Terre Art	Revitalisation de la forêt nourricière de Place Benoit	20 000 \$

- 2.- D'approuver les dix projets de conventions établissant les modalités et conditions de versement des soutiens financiers.
- 3.- D'imputer la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, la dépense étant entièrement assumée par l'agglomération.

ADOPTÉ.

CA16 08 0169

Soumis sommaire décisionnel numéro 1166673004 relatif à l'octroi d'une commandite au regroupement Le Levant pour l'organisation de l'exposition « Catharsis, libération et purification » qui se tiendra du 28 avril au 23 mai 2016.

ATTENDU que l'exposition intitulée « Catharsis, libération et purification » se tiendra au Musée des maîtres et artisans du Québec (MMAQ), situé à Saint-Laurent, du 28 avril au 23 mai 2016;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron ;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une commandite de 500 \$ au regroupement Le Levant pour l'organisation de l'exposition « Catharsis, libération et purification » qui se tiendra du 28 avril au 23 mai 2016;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA16 08 0170

Soumis sommaire décisionnel numéro 1160299010 relatif à une demande d'aide financière de l'organisme *Meals on Wheels* pour l'année 2016.

ATTENDU les critères d'admissibilité du Programme des dons, octrois et subventions actuellement en vigueur;

ATTENDU le 45^e anniversaire de fondation de l'organisme;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser un don de 500 \$ à l'organisme *Meals on Wheels* pour l'année 2016;
- 2.- D'autoriser un don additionnel, non récurrent, de 1 000 \$ à l'occasion du 45^e anniversaire de fondation de l'organisme;
- 3.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA16 08 0171

Dépôt par la directrice d'arrondissement du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements (sommaire décisionnel 1163984004).

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De prendre acte du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués entre le 24 février et le 29 mars 2016, incluant les virements de crédits et les demandes de paiement, les listes des bons de commande de moins de 25 000 \$ et de 25 000 \$ et plus, et du rapport sur les

paiements à Hydro-Québec au 29 mars 2016, en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

ADOPTÉ.

CA16 08 0172

Soumis sommaire décisionnel numéro 1160664003 relatif à la délégation des membres du conseil à divers événements.

ATTENDU que les divers événements et activités auxquels participent les membres du conseil leur permettent d'être près des citoyens et à leur écoute pour mieux répondre à leurs besoins;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'autoriser une délégation des membres du Conseil intéressés et des membres de la direction intéressés, accompagnés, le cas échéant, de représentants du milieu, à participer aux événements suivants :

- a) ratifier : Gala Durabilys, Conseil du bâtiment durable du Canada
le 23 mars 2016 au Palais des congrès de Montréal
1 table de 10 personnes : 2 475,00 \$
- b) autoriser : 24^e édition de la Course Saint-Laurent
le dimanche 10 avril 2016
inscription de 56 coureurs : 1 085,00 \$

2.- De ratifier et d'autoriser le remboursement des dépenses afférentes;

3.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA16 08 0173

Soumis sommaire décisionnel numéro 1163058002 relatif à une offre de service de la Division de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage sur la chaussée de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, pour la réalisation des travaux de marquage sur diverses rues de l'arrondissement de Saint-Laurent pour l'année 2016.

ATTENDU l'offre de service de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie;

ATTENDU l'expérience positive de 2015 et la compétence réputée pour la réalisation de marquage de chaussée, de l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie, Division de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage sur la chaussée ;

ATTENDU l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1- D'accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, l'offre de service de la Division de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage sur la chaussée de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie;
- 2- D'autoriser une dépense maximale de 350 000 \$, pour la réalisation des travaux de marquage sur diverses rues de l'arrondissement de Saint-Laurent pour l'année 2016;
- 3- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA16 08 0174

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153058032 relatif à une offre de services concernant la prise en charge de la coordination et la réalisation des travaux relatifs au remplacement des

luminaires de rue fixés sur les poteaux de bois d'Hydro-Québec par des luminaires à DEL sur diverses rues locales et artérielles, pour l'année 2016.

ATTENDU la résolution numéro CA15 080502, adoptée le 4 août 2015 par le conseil d'arrondissement visant à accepter l'offre de la Direction des transports de gérer et de réaliser le programme de mise à niveau de l'éclairage des rues (projet 59028) visant la conversion du Sodium Haute Pression vers le DEL sur le réseau de voirie locale tel que défini dans le règlement 02-003, conformément à l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal;

ATTENDU que cette acceptation était cependant conditionnelle au maintien de la prise en charge, par l'Arrondissement, de la portion des travaux relative au remplacement des luminaires sur les poteaux d'Hydro-Québec situés sur les rues locales et au financement de cette portion des travaux par la Ville centre;

ATTENDU que l'arrondissement détient toujours la main-d'œuvre et la compétence technique pour réaliser des travaux de réfection et de construction d'infrastructures (civils, électriques) sur le réseau routier;

ATTENDU qu'une partie des rues affectées par ces travaux sont en partie artérielles;

ATTENDU l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'offrir, en vertu de l'article 85.2 de la Charte de la Ville de Montréal, au Conseil de la Ville de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux relatifs au remplacement des luminaires de rue fixés sur les poteaux de bois d'Hydro-Québec par des luminaires à DEL sur diverses rues locales et artérielles, pour l'année 2016.

ADOPTÉ.

CA16 08 0175

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164500011 relatif à la nomination des récipiendaires de l'Ordre des Grands Laurentiens et approuver les candidatures au Mérite municipal 2016.

ATTENDU que depuis 1993, avec le centenaire de l'incorporation de la Ville de Saint-Laurent, l'Ordre des Grands Laurentiens vise à reconnaître les citoyens et les organismes ayant offert une contribution exceptionnelle au développement de la collectivité laurentienne;

ATTENDU l'appel de candidature lancé au public et la demande faite auprès des collaborateurs à l'interne pour l'édition 2016;

ATTENDU la réunion d'un comité de sélection le 18 mars 2016, afin d'étudier les candidatures reçues;

ATTENDU que les noms des récipiendaires de l'Ordre des Grands Laurentiens dans les catégories Citoyen, Organisme et Relève sont soumis au Mérite municipal, lequel Mérite municipal est remis par le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et vise également à souligner l'engagement exceptionnel de personnes, d'organismes et de municipalités qui ont contribué à améliorer la qualité de vie des citoyennes et des citoyens de leur milieu et à en assurer le développement;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1.- De nommer les récipiendaires suivants à l'Ordre des Grands Laurentiens :

Citoyen : Michel Desbiens

Organisme : Carrefour Jeunesse Emploi de Saint-Laurent

Employé municipal : Groupe d'employés (Samuel Belzile, Michel Burns, André Dupont, Michel Godin, Richard Larouche et Mario Paradis)

Relève : Julie Gagné

Note : Il est proposé de nommer Michel Desbiens « citoyen d'honneur » compte tenu qu'il ne réside pas à Saint-Laurent.

2.- De nommer les candidats suivants au Mérite municipal 2016 :

Citoyen : Michel Desbiens

Organisme à but non lucratif : Carrefour Jeunesse Emploi de Saint-Laurent

Relève municipale : Julie Gagné

Municipalité et développement durable : Saint-Laurent, communauté responsable

ADOPTÉ.

CA16 08 0176

Soumis sommaire décisionnel numéro 1163231003 relatif à une demande de subvention de l'Association des marchands et des professionnels Destination Décarie pour la création de la Société de Développement Commercial Décarie.

ATTENDU le processus débuté par l'Association, dont l'objectif est d'élaborer et d'adopter un premier plan d'action stratégique qui sera mis en œuvre dès 2017;

ATTENDU que l'Association fait appel à l'arrondissement afin de soutenir le maintien de ses opérations (accompagnement et services conseils, gestion de projet, séances d'information et de consultation auprès des membres, relations publiques, publicité, etc);

ATTENDU que le point de départ du processus de création d'une SDC est certes la nécessité pour l'Association de créer l'implication et le sentiment d'appartenance;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une subvention de 15 000 \$ à l'Association des marchands et des professionnels Destination Décarie pour la création de la Société de Développement Commercial Décarie.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA16 08 0177

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164547025 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 430, rue Stinson dans la zone I18-021 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet l'installation de deux ouvertures véhiculaires en façade du bâtiment industriel ainsi que la réduction du pourcentage de verdure sur le site.

ATTENDU qu'au point 4. a) du procès-verbal de la séance tenue le 9 mars 2016, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20160301);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 16 mars 2016 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 430, rue Stinson dans la zone I18-021 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet l'installation de deux ouvertures véhiculaires en façade du bâtiment industriel ainsi que la réduction du pourcentage de verdure sur le site, tel que représenté sur les plans modifiés en date du 22 mars 2016, à la condition de fournir un plan d'aménagement paysager de qualité des cours avant et latérale ouest.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai de deux ans à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

CA16 08 0178

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164547024 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'un bâtiment industriel

sur un site abritant un boisé identifié du 4305 au 4395, rue Griffith dans la zone I14-004 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 5. c) de la séance tenue le 9 mars 2016, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20160301);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'un bâtiment industriel sur un site abritant un boisé identifié du 4305 au 4395, rue Griffith dans la zone I14-004 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA16 08 0179

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164547027 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement d'une habitation unifamiliale située au 3545, rue Joseph-Doutre dans la zone H07-041 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 5. f) de la séance tenue le 9 mars 2016, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20151107);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement d'une habitation unifamiliale située au 3545, rue Joseph-Doutre dans la zone H07-041 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les revêtements utilisés seront les mêmes que ceux qui ont déjà été proposés, soit des pierres beiges et du bardeau d'asphalte, tel que l'existant.

ADOPTÉ.

CA16 08 0180

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164547028 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une nouvelle habitation unifamiliale au 3265, rue des Outardes dans la zone H07-012 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 6. a) de la séance tenue le 9 mars 2016, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20160305);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une nouvelle habitation unifamiliale au 3265, rue des Outardes dans la zone H07-012 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

La façade principale sera recouverte de pierres artificielles de couleur grise « Hacienda » code Chantilly de la compagnie Techo-Bloc et les murs latéraux et arrière seront recouverts de briques couleur « ivoire » code Brandon de la compagnie Techo-Bloc, tandis que la toiture sera en bardeaux d'asphalte bruns de 2 tons de la compagnie B.P., ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA16 08 0181

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164547029 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour un agrandissement latéral d'une habitation unifamiliale jumelée située au 775, rue Marlatt dans la zone H15-056 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 6. c) de la séance tenue le 9 mars 2016, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20160205);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour un agrandissement latéral d'une habitation unifamiliale jumelée située au 775, rue Marlatt dans la zone H15-056 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les murs extérieurs seront recouverts de la brique existante du mur latéral et de la brique recyclée brun et rouge « Webster », ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA16 08 0182

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164547022 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'habitations unifamiliales contiguës du 2154 au 2224, rue Elsie-MacGill, au 2301, rue Kenneth-Patrick et au 2298, rue William-Longhurst dans la zone H08-073 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 5. a) de la séance tenue le 9 mars 2016, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20160202);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le maire Alan DeSousa;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'habitations unifamiliales contiguës du 2154 au 2224, rue Elsie-MacGill, au 2301, rue Kenneth-Patrick et au 2298, rue William-Longhurst dans la zone H08-073 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, ainsi que les modifications proposées sur les plans d'architecture en date du 29 mars 2016.

Les murs extérieurs seront recouverts de brique de la compagnie Hanson de couleur « Louisiane », « Boston CSR » et « Flamenco II », d'aluminium couleur fusain de la compagnie Alpolc et du bardeau couleur « ardoise » de la compagnie BP, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA16 08 0183

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164547023 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'un bâtiment mixte au 2350, rue Wilfrid-Reid dans la zone C08-076 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 5. b) de la séance tenue le 10 février 2016, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20160203);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'un bâtiment mixte au 2350, rue Wilfrid-Reid dans la zone C08-076 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que tel que soumis à la séance du Comité consultatif d'urbanisme, ainsi que les modifications proposées sur les plans d'architecture en date du 29 mars 2016.

Les matériaux extérieurs seront de la brique rouge « Louisiane » de la compagnie Hanson, du bloc architectural gris bleu « Techo Bloc » et des panneaux d'aluminium gris fusain « Apolic », ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA16 08 0184

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164547026 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement d'une école primaire située au 465, rue Cardinal dans la zone S15-090 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 5. d) de la séance tenue le 9 mars 2016, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20160302);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement d'une école primaire située au 465, rue Cardinal dans la zone S15-090 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans modifiés en date du 18 mars 2016.

Les matériaux utilisés seront de la brique orange « Terracotta » de la compagnie Forterra, de la brique noire « Black Diamond Velour » de la compagnie Belden, des panneaux d'aluminium de couleurs jaune et charcoale de la compagnie Vicwest, et des panneaux d'aluminium de couleur blanche de la compagnie Norlam, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA16 08 0185

Soumis sommaire décisionnel numéro 1153768030 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour des modifications extérieures du bâtiment commercial situé aux 1477-1481, rue MacDonald dans la zone C16-008 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De refuser le plan d'implantation et d'intégration architecturale, tel que soumis à la séance du 7 octobre 2015 du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA16 08 0186

Soumis sommaire décisionnel numéro 1166322002 relatif à un Projet Particulier de Construction, de Modification ou d'Occupation d'un Immeuble (PPCMOI) visant à autoriser la démolition d'un bâtiment commercial existant aux 5905-5915, route Transcanadienne et la

construction d'un bâtiment commercial au 5905, route Transcanadienne, lot 1 238 091 au cadastre du Québec, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA10-08-5).

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter, tel que soumis, le second projet de résolution approuvant le Projet Particulier de Construction, de Modification ou d'Occupation d'un Immeuble (PPCMOI) visant à autoriser la démolition d'un bâtiment commercial existant aux 5905-5915, route Transcanadienne et la construction d'un bâtiment commercial au 5905, route Transcanadienne, lot 1 238 091 au cadastre du Québec, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA10-08-5).

SECTION I

TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique à la partie ombragée définie sur le plan de l'annexe A et située sur le lot 1 238 091.
2. L'identification du bâtiment est indiquée au plan de l'annexe B.

SECTION II

AUTORISATIONS

3. Malgré le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ses amendements, (ci-après appelé le « Règlement ») applicable au territoire décrit à l'article 1, la construction d'un bâtiment commercial est autorisée aux conditions prévues à la présente résolution.

À cette fin, il est permis de déroger aux normes d'usages prescrites à la grille des usages et normes de la zone S15-112; et aux articles 3.5, 3.10.5, 3.10.5.1, 3.27, 4.2.1, 4.2.1.1, 4.2.2, 4.2.3.2, 4.2.4, 4.2.15 et 6.2.2.2 du Règlement. Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

SECTION III

CONDITIONS GÉNÉRALES

4. Malgré la classe des usages permis à la grille S15-112, l'usage principal suivant est également autorisé au bâtiment :
 - 1° C2 : 2121-06 : vente ou vente et location d'automobiles et de camionnettes neuves ou neuves et usagées.
5. Malgré l'article 3.5, la largeur de l'entrée commune existante est de 19,2 mètres, tel qu'illustré au plan de l'annexe C;
6. En plus des dispositions de l'article 3.10.5, les quatre épinettes situées sur le terrain doivent être relocalisées dans la partie arrière du terrain de façon à faire partie intégrante de l'écran paysager prévu entre le bâtiment et les habitations adjacentes, tel qu'illustré au plan d'aménagement paysager de l'annexe D.
7. Malgré l'article 3.10.5.1, la bande d'espace vert est d'une largeur de 1,5 mètres dans la cour latérale et de 2 mètres dans la cour arrière, tel qu'illustré au plan d'aménagement paysager de l'annexe D.
8. En plus des restrictions de l'article 3.19, tout équipement mécanique installé sur le toit du bâtiment doit être situé dans la partie avant et la plus élevée du bâtiment.

9. Malgré l'article 3.27 et sous réserve de l'article 11 de la présente résolution, la superficie brute de plancher occupée par l'usage additionnel « 2221 - réparation et entretien de machineries et de véhicules légers » au sous-sol excède celle occupée par ce même usage au premier étage du bâtiment.
10. Malgré l'article 4.2.1, l'usage « 2221 - réparation et entretien de machineries et de véhicules légers » est autorisé comme usage additionnel à l'usage principal « 2121-06 : vente ou vente et location d'automobiles et de camionnettes neuves ou neuves et usagées ».
11. Malgré l'article 4.2.1.1 et sous réserve de l'article 9 de la présente résolution, l'usage additionnel « 2221 - réparation et entretien de machineries et de véhicules légers » peut occuper une superficie ne dépassant pas 30% de la superficie brute de plancher occupée par l'usage principal.
12. Malgré l'article 4.2.2, l'espace de stationnement peut empiéter dans la marge avant tel qu'indiqué à l'annexe C.
13. Malgré l'article 4.2.2, l'espace de stationnement pour vélos peut empiéter dans la marge avant tel qu'indiqué à l'annexe C.
14. Malgré l'article 4.2.3.2, l'étalage extérieur de véhicules neufs et usagés est autorisé pour l'usage principal « 2121-06 : vente ou vente et location d'automobiles et de camionnettes neuves ou neuves et usagées » et peut empiéter dans la marge avant tel qu'indiqué à l'annexe C.
15. Malgré l'article 4.2.4, le nombre de cases de stationnement autorisé ne peut pas être inférieur à 110 cases et ne doit pas dépasser 120 cases de stationnement, dont au moins 50 cases sont localisées à l'intérieur du bâtiment.
16. Malgré l'article 4.2.15 introduit dans le règlement RCA08-08-0001-88, l'aluminium perforé de type « Honeycomb » peut être utilisé jusqu'à un pourcentage de 55% de la façade du bâtiment au lieu de 40% et le mur rideau peut être utilisé sur la façade du bâtiment à un pourcentage de 55% au lieu de 40%.
17. Malgré l'article 6.2.2.2 et sous réserve de l'article 6.2.2.3, trois enseignes rattachées au bâtiment sont autorisées.

De plus, l'enseigne sur poteau située dans la marge avant sera retirée.

SECTION IV

CONDITIONS SPÉCIFIQUES

18. Malgré toutes dispositions contraires, l'entreposage intérieur de véhicules neufs et usagés est autorisé aux deuxième, troisième et quatrième étages du bâtiment. Aucun entreposage de véhicules n'est autorisé sur le toit du bâtiment.
19. Un toit végétalisé devra être aménagé dans la partie arrière du toit de deux étages.
20. Toutes cheminées et puits d'aération devront être situés dans la partie avant du bâtiment de façon à ne pas diriger les émanations vers les habitations adjacentes.
21. Les dispositifs d'éclairage extérieur devront inclure des sources lumineuses de types « LED ». Les faisceaux lumineux ne doivent pas excéder les limites du terrain.
22. Aucun espace de remisage des déchets, recyclage, compostage ou résidus ne doit être situé à l'extérieur.

Les annexes s'y rattachant sont jointes au sommaire décisionnel comme étant les annexes :

ANNEXE A

Territoire d'application

ANNEXE B

Implantation

ANNEXE C

Aménagement du site et stationnement

ANNEXE D

Aménagement paysager

ADOPTÉ.

CA16 08 0187

Le règlement numéro RCA08-08-0001-87 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1156322018).

ATTENDU qu'à la séance ordinaire du Conseil d'arrondissement tenue le 8 mars 2016, la conseillère Michèle D. Biron a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage;

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ont été respectées;

Proposé par le conseiller Francesco Miele,

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA08-08-0001-87 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

CA16 08 0188

Le règlement numéro RCA08-08-0001-88 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1166322001).

ATTENDU qu'à la séance ordinaire du Conseil d'arrondissement tenue le 8 mars 2016, le conseiller Francesco Miele a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage;

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ont été respectées;

Proposé par le conseiller Aref Salem,

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA08-08-0001-88 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

CA16 08 0189

Soumis second projet de règlement numéro RCA08-08-0001-89 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1166322003).

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le second projet de règlement numéro RCA08-08-0001-89 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

CA16 08 0190

Le conseiller Francesco Miele donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé le règlement numéro RCA08-08-0001-89 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, de façon à modifier les dispositions relatives à l'installation d'un appareil de climatisation permanent ou une thermopompe pour un bâtiment d'usage Habitation.

CA16 08 0191

Soumis premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-90 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1164547030).

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'adopter tel que soumis le premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-90 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.
- 2.- De soumettre, conformément à la loi, le premier projet de règlement à une consultation publique le 25 avril 2016, à 19 h, à la Salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, au cours de laquelle le maire ou un autre membre du Conseil qu'il désignera expliquera l'objet et les conséquences de son adoption.

ADOPTÉ.

CA16 08 0192

Le règlement numéro RCA08-08-0003-14 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0003 sur la régie interne des permis et des certificats est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1166322004).

ATTENDU qu'à la séance générale du Conseil d'arrondissement tenue le 8 mars 2016, le conseiller Aref Salem a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement sur la régie interne des permis et des certificats;

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ont été respectées;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le Règlement numéro RCA08-08-0003-14 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0003 sur la régie interne des permis et des certificats.

ADOPTÉ.

CA16 08 0193

La conseillère Michèle D. Biron donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement autorisant le financement de 1 445 000 \$ pour l'acquisition de véhicules, de machinerie, d'outillage et d'équipements.

CA16 08 0194

Soumis sommaire décisionnel numéro 1165208001 relatif à l'acceptation d'un paiement aux fins de frais de parcs, représentant 10% de la valeur réelle municipale du lot 5 467 407 dans le but de développer le terrain éventuellement.

ATTENDU la demande de permis de lotissement (30001040017) du propriétaire Développement Terramax inc;

ATTENDU que le propriétaire n'a pas fait de proposition concernant la cession de terrain à des fins de parc;

ATTENDU qu'il y a lieu de respecter les dispositions du Règlement 08-005 relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accepter un paiement aux fins de parcs représentant 10% de la valeur réelle du lot 5 467 407 dans le but éventuel de développer le terrain.

ADOPTÉ.

CA16 08 0195

Soumis sommaire décisionnel numéro 1163950007 relatif à la création d'une banque d'heures dans l'emploi d'agent de communication sociale à la Section service à la clientèle de la Division communications et relations avec les citoyens.

ATTENDU qu'un poste d'agent de communication sociale devient vacant à la suite d'un départ à la retraite non planifié;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à la création d'une banque d'heures équivalant à 1 130 heures (38 semaines, ne dépassant pas le 31 décembre 2016) dans l'emploi d'agent de communication sociale à la Section service à la clientèle de la Division communications et relations avec les citoyens;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De créer une banque d'heures équivalant à 1 330 heures (38 semaines, ne dépassant pas le 31 décembre 2016) dans l'emploi d'agent de communication sociale à la Section service à la clientèle de la Division communications et relations avec les citoyens.

ADOPTÉ.

CA16 08 0196

Soumis sommaire décisionnel numéro 1163950005 relatif à une nomination en permanence au poste d'aide-bibliothécaire, à la Division des bibliothèques et de la culture de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville et le processus suivi pour le comblement du poste d'aide-bibliothécaire (poste 28607), à la Division des bibliothèques et de la culture de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer madame Reine Charbonneau (matricule 100028300) en permanence au poste d'aide-bibliothécaire (poste 28607), à la Division des bibliothèques et de la culture de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à compter du 9 avril 2016, aux salaire et conditions de travail prévus à la convention collective du syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal.

ADOPTÉ.

CA16 08 0197

Soumis sommaire décisionnel numéro 1163950006 relatif à une nomination en permanence au poste d'aide-bibliothécaire, à la Division des bibliothèques et de la culture de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville et le processus suivi pour le comblement du poste d'aide-bibliothécaire (poste 55723), à la Division des bibliothèques et de la culture de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer madame Sandy Ferreira Carreiro (matricule 100059908) en permanence au poste d'aide-bibliothécaire (poste 55723), à la Division des bibliothèques et de la culture de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à compter du 9 avril

2016, aux salaire et conditions de travail prévus à la convention collective du syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal.

ADOPTÉ.

CA16 08 0198

Dépôt du Bilan 2015 du Comité consultatif d'urbanisme.

Après avoir pris connaissance du Bilan 2015 du Comité consultatif d'urbanisme, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

ADOPTÉ.

CA16 08 0199

Dépôt du rapport bimestriel pour les mois de janvier et février 2016 du poste de quartier 7 du Service de police de la Ville de Montréal.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

CA16 08 0200

La période des affaires nouvelles pour les membres du Conseil débute à 21 h 34

Le conseiller Aref Salem offre ses meilleurs vœux à la communauté juive pour les célébrations du 24 avril prochain et précise les points suivants :

- il y aura une corvée de nettoyage du parc du Boisé le vendredi 22 avril de 13 h 30 à 16 ;
- la course Saint-Laurent se tiendra le 10 avril. Il participera à cette course comme représentant des élus ;
- le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a traité plus de 193 mandats en 2015, ce qui représente 11% d'augmentation par rapport à 2014. Il y a de gros projets. Il souligne donc le travail des équipes concernées et du CCU ;
- et finalement, il offre ses meilleurs vœux pour la Pâques orthodoxe, 1^{er} mai 2016.

Le conseiller Francesco Miele souhaite ses meilleurs vœux pour les fêtes à venir et félicite les récipiendaires de l'Ordre des Grands Laurentiens.

CA16 08 0201

Deuxième période de questions du public, 21 h 38

Aucune question n'a été posée

CA16 08 0202

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De lever la séance à 21 h 38.

ADOPTÉ.

Maire

Secrétaire

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 3 mai 2016.
